Décision 21-DCC-251 du 10 décembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif d'actifs dédiés à l'exploitation de dix-neuf fonds de commerce sous enseigne NYX Professional Makeup par la société CSP

Posted on: 10 décembre 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	CSP
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Nyx Professional Makeup

Lire

le texte intégral de la décision
223.56 Ko